

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical du mercredi 19 mars 2025 à 20h15
Mairie de Choisy-au-bac

Séance du 19 mars 2025
 Convocation du 3 mars 2025

En exercice : 20
 Présents : 11
 Votants : 13 (2 pouvoirs)

Présents : Mme Rigault (Attichy), Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy au Bac), Mme Boulefroy et M. Fabis (Francières), M. Baillon et M. Ydema (Hémévillers), Mme Dautzat (Margny lès Compiègne), Mme Defossez (Pierrefonds), M. d'Orsetti (Saint-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger (Vieux-Moulin)

Absents et excusés : M. Toledano (Pouvoir à Mme Defossez), M. Grevin (Pouvoir à M. Ydema), Mme Maury

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2025
- 3) Compte de gestion 2024 - Vote
- 4) Compte administratif 2024 - Vote
- 5) Affectation des résultats du budget 2024 – Vote
- 6) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2025 – Vote
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2025 – Vote
- 8) Subventions aux associations – Vote
- 9) Budget 2025 – Vote
- 10) Tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 – Vote
- 11) Questions diverses

1) Monsieur d'Orsetti est nommé secrétaire de séance

2) Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2025, transmis préalablement aux délégués, est approuvé à l'unanimité.

3) Après avoir constaté l'Etat de consommation et de réalisation des crédits, la présidente atteste que le Compte de Gestion présenté par le trésorier fait apparaître des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité du Syndicat intercommunal. Ce Compte de Gestion 2024, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2024.

4) En l'absence de la Présidente, Madame Lisch, le doyen d'âge, Monsieur Baillon, présente le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 600.968,19 €	Recettes de fonctionnement : 618.795,37 €
Résultat de l'exercice 2024 pour le fonctionnement : 17.827,18 €	Excédent de clôture : 148.884,86 €
Dépenses d'investissement : 1.157,02 €	Recettes d'investissement : 8.554,85 €
Résultat de l'exercice 2024 pour l'investissement : 7.397,83 €	Excédent de clôture : 31.864,72 €

Hors de la présence de Madame la Présidente, le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024 qui fait apparaître un résultat global de 180.749,58 €

5) Après avoir voté le Compte Administratif 2024, le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'année 2024 au Budget 2025,

soit 31.864,72 € à l'article 001/Excédent d'investissement reporté,

et 148.884,86 € au 002/Excédent de fonctionnement reporté.

Lors du DOB, compte-tenu du résultat de fonctionnement en excédent, il a été proposé un versement à la section investissement de 10.000 €, en prévision de l'installation dans les nouveaux locaux.

6) Comme en 2024, la répartition se fera en fonction du potentiel fiscal des communes (base 2024 - source DGCL) :

	Nb de foyers fiscaux*	Potentiel fiscal 24 **	% potentiel fiscal SIVOC pour 2025 ***	Rappel 24
ATTICHY	1125	1 656 440 €	8,13%	8,56%
CHOISY AU BAC	1935	4 999 421 €	24,54%	26,51%
FRANCIERES	298	710 769 €	3,49%	3,89%
HEMEVILLERS	246	310 938 €	1,53%	1,66%
MARGNY LES COMPIEGNE	4806	9 348 148 €	45,89%	43,11%
MONTMARTIN	149	212 405 €	1,04%	
PIERREFONDS	1001	1 647 872 €	8,09%	8,61%
RETHONDES	368	568 671 €	2,79%	2,97%
SAINT CREPIN AUX BOIS	118	209 423 €	1,03%	1,08%
VIEUX MOULIN	338	705 195 €	3,46%	3,62%
TOTAL	10 384	20 369 282 €	100,00%	100,00%

*source IRCOM 2023

** source DGCL critères de répartition des dotations, potentiel fiscal 4 taxes

*** A partir du 23 janvier 2025

7) Mise à jour du tableau des effectifs et emplois au 1er mars 2025 – Vote

Il appartient au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil syndical le 1er février 2024, la Présidente soumet au vote le nouveau tableau des effectifs (ci-joint) ainsi modifié au 1er mars 2025.

Pour la filière culturelle : 19 agents, dont 3 à temps complet et 16 à temps non complet, pour 9,55 ETP (équivalent temps plein).

Pour la filière administrative : 3 agents, dont 1 à temps complet et 2 à temps non complet, soit 2,44 ETP.

En 2024, les agents titulaires représentent 75% de la masse salariale (85% en 2023) ; compte-tenu du renouvellement de l'équipe pédagogique (mutation...) et des difficultés de recrutement, cette proportion tend à diminuer. Le recrutement d'agents contractuels ou d'agents en activité accessoire est nécessaire afin d'assurer le service.

Suite à différentes évolutions de carrières, certains postes sont vacants dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire.

Le tableau des effectifs est accepté à l'unanimité par le conseil syndical.

Tableau des effectifs / emplois								
au 1er mars 2024								
	Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2024/25	%travail /poste 2024/25	
		Temps complet	Temps non complet					
Filière culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B		vacant		50%	0%	
		B		titulaire	Guitare	65%	65%	100%
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,5%	15%	86%
		B		contractuel	Hautbois	20%	20%	100%
		B		contractuel	Trompette	20%	22%	110%
		B		contractuel	Chant	40%	30%	75%
		B		contractuel	Intervenant scolaire	50%	45%	90%
		B		contractuel	Chef de chœur	50%	61,25%	123%
		B		contractuel	Flûte trav.	50%	50%	100%
		B		contractuel	Danse contemporaine	50%	43,75%	88%
		B		Activité accessoire	Tuba/Trombone	10%	22,50%	225%
	B		Activité accessoire	Percussion	50%	44,15%	88%	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	titulaire		Directrice / Chef de chœur	100%	100%	100%
		B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
		B	titulaire		Piano	100%	100%	100%
		B		titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
		B		titulaire	Formation musicale	25%	25%	100%
		B		titulaire	Violoncelle	35%	35%	100%
		B		titulaire	Violon	75%	75%	100%
B		titulaire	Piano	50%	51%	102%		
filière administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B		vacant		100%	0%	
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C		titulaire	Assistante gestion administrative et ressources humaines	64%	64% (22h30)	100%
		C	titulaire		Responsable administrative, chargée de projet	100%	100% (35h)	100%
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80%	80% (28h)	100%	

9) Subvention à l'association des Amis de l'Atelier Musical

La Présidente rappelle que tous les ans, l'association des Amis de l'Atelier musical est subventionnée par le Syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but de soutenir le Syndicat intercommunal à vocation culturelle dans l'accomplissement de son objet : la promotion de l'éducation artistique et musicale en milieu rural. Ses principales actions sont la gestion et l'entretien du parc instrumental (78 instruments en 2024) et le soutien aux manifestations (Little Jazz Maas, Oiseau de Feu...).

La Présidente propose une aide de 2 500 € pour l'année 2025. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil syndical.

Subvention à l'association Musiques en Campagne

La Présidente rappelle que l'association Musiques en Campagne est régulièrement subventionnée par le syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but la promotion de la musique sous toutes ses formes en milieu rural, elle est domiciliée à Francières. Elle organise des concerts sur le territoire du SIVOC et soutient les manifestations de l'Atelier musical à Francières et Hémévillers.

La Présidente propose une aide de 500 € pour l'année 2025. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil syndical.

10) Après avoir remercié les membres du conseil syndical qui ont voté à l'unanimité et en son absence le Compte Administratif 2024, la présidente présente le budget 2025 préparé selon les orientations débattues le 26 février 2025 en conseil syndical.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le Chapitre 012 étant le plus important, la présidente propose de maintenir à 595.000 € les charges de personnel, en tenant compte :

- des modifications du tableau des effectifs,
- de l'évolution indiciaire du personnel titulaire du syndicat intercommunal.
- l'augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL pour le personnel titulaire.
- du régime indemnitaire (ISO, CIA, IFSE),
- de l'assurance statutaire (personnel titulaire CNRACL),
- de l'évolution de l'équipe pédagogique (agents titulaires remplacés par des agents contractuels)
- des ARE suite à la rupture conventionnelle d'un agent
- des remplacements éventuels de personnel absent
- l'ouverture possible d'une classe orchestre

Concernant les recettes de fonctionnement,

- un montant de 450.000 € sera inscrit à l'article 73111/Taxes foncières et d'habitation.
- un montant de 115.500 € sera inscrit à l'article 7062/Redevances et droits des services à caractère culturel, compte-tenu de la stabilité des inscriptions.
- un montant de 50.000 € sera inscrit à l'article 7473/Département, la subvention dans le cadre de la contractualisation devant être maintenue.

Concernant l'investissement, les recettes seront constituées des amortissements pour 7.180 €, du fonds de compensation de la TVA pour un montant total de 853 € et d'un versement à la section investissement de 10.000 €, compte-tenu du résultat de fonctionnement 2024 en excédent (en prévision de l'installation dans les nouveaux locaux).

La reprise des résultats (148.884,646 € en fonctionnement et 31.864,72 € en investissement) et le maintien des participations communales permettent d'élaborer un budget équilibré pour un montant total de 764.384 € en fonctionnement et 49.897 € en investissement.

La présidente soumet au vote ce budget 2025 qui est accepté à l'unanimité, par les membres du conseil.

FONCTIONNEMENT		BP 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
Dépenses		742 558 €	600 968,19 €	764 384 €
Ch. 011	Charges à caractère général	141 268 €	42 757,73 €	142 894 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	585 500 €	543 634,27 €	595 000 €
CH. 023	Virement à la section d'investissement			10 000 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 920 €	7 919,98 €	7 180 €
65.	Autres charges de gestion courante	7 310 €	6 656,21 €	8 310 €
67.	Charges exceptionnelles	300 €		500 €
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	260 €		500 €
Recettes		742 558 €	618 795,37 €	764 384 €
002.	Résultat de fonctionnement reporté	131 058 €		148 884 €
O13	Atténuations de charges	500 €	6 307,13 €	
70	Produits de gestion courante	115 500 €	116 639,00 €	115 500 €
73	Impôts et taxes	445 500 €	406 100,00 €	450 000 €
74	Dotations, subventions, participations	50 000 €	89 747,50 €	50 000 €
75	Autres produits de gestion courante		1,74 €	

INVESTISSEMENT		BP 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
Dépenses		33 020 €	1 157,02 €	49 897 €
CH. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	4 000 €		5 000 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	29 020 €	1 157,02 €	44 897 €
Recettes		33 020 €	8 554,85 €	49 897 €
Ch. 001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	24 466 €		31 864 €
Ch. 010	Dotations, fonds divers et réserves	634 €	634,87 €	853 €
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation			10 000 €
Ch. 040	Amortissements des immobilisations	7 920 €	7 919,98 €	7 180 €

10) Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 _ Vote

Selon les orientations débattues lors du débat d'orientation budgétaire, la présidente propose de ne pas changer les tarifs pour les familles.

Le tarif d'interventions ponctuelles (scolaires, crèches, EHPAD...) sont maintenus à 100 € l'heure et 250 € la ½ journée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, par les membres du conseil syndical.



TARIFS A* - ANNÉE SCOLAIRE 2025/26

L'inscription implique le versement
- d'une cotisation familiale annuelle (non remboursable)
- et d'une participation par élève, variable en fonction des cours choisis.

Cette participation est facturée en trois fois. La facturation est gérée par le centre des finances publiques de Compiègne.

Après réception de l'avis des sommes à payer, les règlements se font par chèque directement auprès du centre d'encaissement de Lille ou par carte sur paiement.lille.fr ou par internet sur www.tipi.budget.gouv.fr.

COTISATION FAMILIALE ANNUELLE

Cotisation familiale à régler lors de l'inscription **35 €**

PARTICIPATION ANNUELLE PAR ÉLÈVE

Cours de danse

Éveil à la danse (4-5 ans)	100 € (3x36 €)
Initiation à la danse (6-7 ans)	108 € (3x36 €)
Danse contemporaine (à partir de 8 ans)	138 € (3x46 €)
Atelier danse contemporaine adultes	138 € (3x46 €)

Forfaits musique et danse

Forfait éveil musical + éveil à la danse (4-5 ans)	182 € (3x54 €)
Forfait découverte instrumentale + initiation à la danse (6-7 ans)	213 € (3x71 €)

Cours de musique

Éveil musical (4-5 ans)	108 € (3x36 €)
Découverte instrumentale (6-9 ans)	182 € (3x54 €)
Formation musicale seule	182 € (3x54 €)
Ensemble seul (harmonie, percussions africaines ou urbaines, jazz, musique de chambre...)	108 € (3x36 €)
Chorale enfants ou adultes, ensembles vocaux	gratuit

Formation instrumentale / instrument + formation musicale et chorale (à partir de 7 ans)

Enfant	1er adhérent	348 € (3x116 €)
Enfant	2ème adhérent	267 € (3x 89 €)
Enfant	à partir du 3ème adhérent	240 € (3x 80 €)
Adulte		519 € (3x173 €)

Cours collectifs de musique pour les élèves inscrits en instrument (harmonie, percussions africaines ou urbaines, jazz, musique de chambre...)

* Le tarif A s'applique aux habitants des communes participant au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise (communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle) : Attichy, Choisy-au-Bac, Francières, Hémevillers, Margny-lès-Compiègne, Montmartin, Pierrefonds, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois, Vieux-Moulin.

1 rue de l'Église 60750 Choisy-au-Bac / contact@atelier-musical-oise.fr / 03 44 40 06 01 / www.atelier-musical-oise.fr



TARIFS B* - ANNÉE SCOLAIRE 2025/26

L'inscription implique le versement
- d'une cotisation familiale annuelle (non remboursable)
- et d'une participation par élève, variable en fonction des cours choisis.

Cette participation est facturée en trois fois. La facturation est gérée par le centre des finances publiques de Compiègne. Après réception de l'avis des sommes à payer, les règlements se font par chèque directement auprès du centre d'encaissement de Lille ou par internet sur www.tipi.budget.gouv.fr.

COTISATION FAMILIALE ANNUELLE

Cotisation familiale à régler lors de l'inscription **50 €**

PARTICIPATION ANNUELLE PAR ÉLÈVE

Cours de danse

Éveil à la danse (4-5 ans)	213 € (3x71€)
Initiation à la danse (6-7 ans)	213 € (3x71€)
Danse contemporaine (à partir de 8 ans)	246 € (3x82€)
Atelier danse contemporaine adultes	246 € (3x82€)

Forfaits musique et danse

Forfait éveil musical + éveil à la danse (4-5 ans)	315 € (3x105€)
Forfait découverte instrumentale + initiation à la danse (6-7 ans)	447 € (3x149€)

Cours de musique

Éveil musical (4-5 ans)	213 € (3x 71€)
Découverte instrumentale (6-9 ans)	315 € (3x105€)
Formation musicale seule	258 € (3x 86€)
Ensemble seul (harmonie, percussions africaines ou urbaines, jazz, musique de chambre...)	180 € (3x 60€)
Chorale enfants ou adultes, ensembles vocaux	Gratuit

Formation instrumentale / instrument + formation musicale et chorale (à partir de 7 ans)

Enfant	1er adhérent	747 € (3x249€)
Enfant	2ème adhérent	648 € (3x216€)
Enfant	à partir du 3ème adhérent	543 € (3x181€)
Adulte		747 € (3x249€)

Cours collectifs de musique pour les élèves inscrits en instrument (harmonie, percussions africaines ou urbaines, jazz, musique de chambre...)

* Ces tarifs s'appliquent aux habitants des communes ne participant pas au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise (Syndicat Intercommunal à vocation culturelle)

1 rue de l'Église 60750 Choisy-au-Bac / contact@atelier-musical-oise.fr / 03 44 40 06 01 / www.atelier-musical-oise.fr

11) Questions diverses

Les prochaines manifestations seront :

De l'ombre à la lumière, concert des ensembles à cordes dimanche 23 Mars à Margny-lès-Compiègne,

Épinette et Cie, 3 concerts autour d'un répertoire baroque avec épinette les 4 avril à Vieux-Moulin, 2 mai à Retondes et 4 juin à Pierrefonds,

Forêt en fête, participation au week-end organisé par la municipalité de Choisy-au-Bac les 17/18 mai,

1001 Cordes et trio LouDaNo, concert d'ensembles de guitare le 22 juin à Saint-Crépin-aux-Bois

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.